



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٩٥٤+ ف٥٤٣٥٥٩٤+ | ٥٣٥٨٥٣ | ٢٤٨٣٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 05/12/2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital par apport en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 5 décembre 2019, un prospectus relatif à l'augmentation de capital de Douja Promotion Groupe Addoha par apport en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles.

L'augmentation de capital a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de Douja Promotion Groupe Addoha du 12 septembre 2019.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué de :

- La note d'opération,
- Le document de référence de Douja Promotion Groupe Addoha enregistré par l'AMMC le 05 décembre 2019 sous la référence EN/EM/013/2019.

Les principales caractéristiques de l'opérations sont les suivantes :

- Montant maximal de l'opération : 799 941 360 MAD
- Nombre de titre à émettre : 79 994 136 actions
- Prix d'émission : 10 MAD
- Période de souscription : du 19 décembre 2019 au 8 janvier 2020 inclus
- Parité de souscription : 31 actions nouvelles pour 125 DPS
- Jouissance : 1^{er} janvier 2020

Un extrait du prospectus sera incessamment publié sur le site internet de Douja Promotion Groupe Addoha.

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Tenu à la disposition du public :
 - Au siège social de Douja Promotion Groupe Addoha au Km 7, Route de Rabat - Aïn Sebâa Casablanca ;
 - Chez Attijari Finances Corp. au 163 avenue Hassan II, Casablanca, Maroc ;
 - Chez BMCE Capital Conseil au 63, Boulevard Moulay Youssef – 20 000 Casablanca ;
- Disponible au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet : www.casablanca-bourse.com ;
- Disponible sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma.

CP/EM/047/2019

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma